

AVANT  
BAC

# DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER

## Diplôme d'État d'Ambulancier



Vie  
professionnelle

### LE MÉTIER

L'ambulancier effectue le transport de malades, blessés, avec des véhicules sanitaires et assure la surveillance de la personne pendant le transport.

Il assure aussi le brancardage, l'assistance et la mise en condition des patients.

**SECTEUR**  
Santé  
Transport  
sanitaire

**NIVEAU DE SORTIE**  
Avant BAC

**FILIÈRE**  
Formation initiale

[WWW.AFTRAL.COM](http://WWW.AFTRAL.COM)

# DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER

La formation préparant au **Diplôme d'État d'Ambulancier**, diplôme délivré par le Ministère de la Santé se déroule **en alternance sur 1 année** au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et en entreprise.

## ► QUALITÉS REQUISES

- Être ambulancier, c'est avant tout exercer un métier au service des autres, de manière dévouée et efficace. Ce métier exige une grande disponibilité, une bonne résistance physique et un bon relationnel.

## ► CONDITIONS D'ADMISSION

- La formation s'adresse aux personnes de moins de 26 ans, titulaires d'un permis de conduire catégorie B depuis 3 ans (ou 2 ans en conduite accompagnée) et de l'attestation préfectorale autorisant la conduite des véhicules sanitaires (visite médicale auprès d'un médecin agréé).
- L'admission en formation est subordonnée à la réussite à des épreuves de présélection organisées par les I.F.A. sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé. Les épreuves de sélection comprennent une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. L'épreuve d'admissibilité comporte une épreuve écrite d'une durée de 2 heures qui comporte des sujets de français et calcul et un stage d'orientation professionnel d'une durée de 140 heures.
- L'épreuve d'admission comporte :
  - un commentaire de texte de culture générale du domaine sanitaire et social ;
  - un entretien avec le jury portant sur

la motivation du candidat, son projet professionnel et ses capacités à suivre la formation.

- Des dispenses aux épreuves de sélection peuvent être accordées aux candidats en fonction de leur situation individuelle.

## ► PROGRAMME

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme.

- **Module 1** - Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient.
- **Module 2** - Appréhender l'état clinique d'un patient.
- **Module 3** - Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.
- **Module 4** - Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation (activités d'installation et de mobilisation ne faisant pas appel aux techniques de rééducation des patients).
- **Module 5** - Établir une communication adaptée au patient et à son entourage.
- **Module 6** - Assurer la sécurité du transport sanitaire.
- **Module 7** - Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.

- **Module 8** - Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession.

## AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- Vous recevez une solide formation théorique et pratique, sanctionnée par un diplôme d'État.
- Vous mettez cet enseignement directement en application dans une entreprise, accompagné par un maître d'apprentissage.
- Vous bénéficiez d'un contrat de travail en CDD ou en CDI, êtes salarié par l'entreprise tout au long de votre apprentissage et exonéré de charges salariales.
- Votre période d'apprentissage est comptabilisée pour votre retraite.
- Vous pouvez obtenir une aide financière du Conseil Régional pour vos frais de transport, d'hébergement et de restauration.
- Vous bénéficiez d'une carte nationale d'apprenti qui vous apporte les avantages d'un étudiant.
- Vous devenez opérationnel et rapidement intégré dans la profession dès l'obtention du diplôme.

## CFA dans lesquels les I.F.A. (Instituts de Formation d'Ambulanciers) dispensent le Diplôme d'État d'Ambulancier en apprentissage

### CHAMPAGNE-ARDENNE

CFATL  
Z.I. de Torvilliers – BP 4  
10440 Torvilliers (Troyes)  
Tél. 03 26 85 95 10

### ILE-DE-FRANCE

CFATL (1)  
11, route Principale du Port  
92230 Gennevilliers  
Tél. 01 41 47 97 00

AGALT  
Rue du Zinc  
77176 Savigny-le-Temple  
Tél. 01 64 19 05 54  
CFATL  
43, rue du Général de Gaulle  
BP 51  
78490 Le Tremblay-sur-Mauldre  
Tél. 01 34 94 27 27

### LANGUEDOC-ROUSSILLON

CFATL  
Rue Frédéric Bartholdi  
Z.I. de Grézan  
30000 Nîmes  
Tél. 04 66 84 71 58

CFATL  
325, avenue de Milan  
Z.I. Saint-Charles – BP 5006  
66030 Perpignan cedex  
Tél. 04 68 54 95 63

### LORRAINE

CFATL  
ZAC de la Petite Voivre  
Route de la Mouée  
57070 Metz cedex  
Tél. 03 87 18 41 11

### MIDI-PYRÉNÉES

CFATL  
72, rue Edmond Rostand  
BP 92048  
31921 Toulouse cedex  
Tél. 05 61 99 53 23

### PICARDIE

CFATL  
BP 70091 – Monchy-St-Éloi  
60603 Breuil-le-Vert cedex  
(Creil)  
Tél. 03 44 66 38 80

CFATL  
Rue Pierre Bourdan  
02000 Laon  
Tél. 03 23 22 25 32

### POITOU-CHARENTES

CFATL  
2, avenue André Dulin – Z.I.  
17300 Rochefort  
Tél. 05 46 88 25 49

SIÈGE SOCIAL : 46 AVENUE DE VILLIERS  
75847 PARIS CEDEX 17  
TÉL : 01 42 12 50 50 - FAX : 01 42 12 50 10  
[WWW.AFTRAL.COM](http://WWW.AFTRAL.COM)

**AFTRAL**   
Apprendre et se former en transport et logistique

(1) Sous réserve d'accord du Conseil régional concerné.